

Rencontre-débat du Comité 21

Nicole Fontaine,
Ministre déléguée à l'Industrie

Jeudi 26 février 2004

François GOURDON, Président du Comité 21

Madame la Ministre, je vous remercie très sincèrement d'être parmi nous ce matin pour parler de la stratégie du développement durable de votre ministère en matière d'énergie.

Je souhaite aussi remercier les personnes présentes comme M. Jacques MASDEU-ARUS, Député-Maire de Poissy, les nombreux représentants de l'ADEME, mais aussi M. Layashi YAKER, Président du Comité 21 algérien, avec qui nous avons un jumelage (une réunion est d'ailleurs prévue demain matin) entre les 2 Comités 21.

Je tiens également, Madame la Ministre, à citer les représentants de votre ministère qui ont organisé cette réunion, les nombreuses personnes du Bâtiment et, notamment, Louis VICTOR, Président de l'Union des constructeurs de maisons individuelles. Je rappelle qu'en 95 et 96, nous avons organisé une grande exposition sur la HQE à la Villette.

Je voudrais souligner trois petits points.

Premier point : Le 9 janvier dernier, nous vous avons présenté, Madame la Ministre, l'action du Comité 21 pour l'année 2004. Nous avons évoqué les membres de droit, car nous en comptons deux, le ministère de l'Environnement et le PNUE -Programme des Nations Unies pour l'Environnement-. À cette occasion, vous avez spontanément proposé que le ministère de l'Industrie soit membre de droit et ce, au moment précis où nous allions vous le demander.

Nous avons donc eu un conseil d'administration le 3 février qui, à l'unanimité, a été très heureux de ce rapprochement. Nous avons d'ailleurs également nommé le PNUE -Programme des Nations Unies pour le Développement- comme membre de droit. Nous passons donc de deux à quatre membres de droit. Nous allons avec le PNUE sensibiliser nos adhérents à la politique de développement durable et à la coopération internationale.

Deuxième point : Je souhaite saluer Mme Véronique RANCHIN des Editions Nathan, car notre directrice générale, Anne-Marie SACQUET, a rencontré la direction générale de Nathan. Nous allons engager une série d'actions et d'éditions sur l'éducation au développement durable.

Troisième point : Nous préparons le tome 3 du livre "*Entreprises et développement durable*", dont nous vous avons d'ailleurs remis le deuxième exemplaire. Il consistera en une analyse des enjeux des grands secteurs d'activité, notamment l'énergie, l'industrie, le transport, le commerce. Nous souhaiterions vivement que votre ministère soit étroitement associé à l'édition de ce tome.

Je vais simplement rappeler que vous êtes docteur en droit public, diplômée de sciences politiques, avocate. Vous avez été député au Parlement européen, vice-présidente puis présidente et vous en êtes toujours membre permanent français. Au tout début du Comité 21, avant qu'il ne soit créé, car nous avons fusionné plusieurs associations, vous étiez avec Simone VEIL dans le Comité français de l'environnement, qui avec d'autres, a donc été la base, du Comité 21.

Intervention de Nicole FONTAINE

Monsieur le Président, Monsieur le Député, Mesdames et Messieurs, cher Jacques MASDEU-ARUS,

Je suis très heureuse de m'exprimer devant vous, ce matin, à l'occasion de ce petit déjeuner de réflexion. Je vous remercie M. le Président GOURDON de m'avoir invitée et je souhaite aussi remercier votre Conseil d'avoir accueilli le ministère de l'Industrie comme membre permanent du Comité 21. Vous savez combien j'apprécie l'action et la composition, très large, de votre Comité.

J'attache, vous le savez, une très grande importance à ce que la politique énergétique s'inscrive dans le cadre du développement durable. Ce thème est devenu, depuis quelques années, très actuel et en prise directe avec le thème qui nous réunit : le développement durable et la politique énergétique, et cela très largement grâce à l'action d'associations comme le Comité 21.

Mais une telle faveur dans l'opinion ne doit pas donner lieu, bien évidemment, seulement à de pieuses affirmations, si fortes soient-elles ; encore faut-il que le développement durable s'incarne réellement. Et je sais tous les efforts que le Comité 21 a déployés pour relever ce défi du passage à l'action.

Cette tâche capitale exige à la fois le sens des réalités, une discrimination claire de ce qui est possible et de ce qui reste chimérique, imagination et détermination dans l'action.

C'est la voie que j'ai suivie dans l'élaboration du projet de loi d'orientation sur les énergies, qui sera présenté en conseil des ministres au cours de ce semestre et dont je souhaiterais vous présenter ce matin quelques points, sans toutefois le déflorer.

Le développement durable a fait son entrée dans le domaine énergétique à Rio, en 1992. L'idée, depuis, a fait son chemin.

Le président de la République a clairement réaffirmé, lors du Sommet de Johannesburg de 2002, la responsabilité collective des États développés dans la lutte contre le changement climatique et ce, par la révision de nos modes de consommation et de production.

Pour l'heure, et du fait de l'effet de serre, la consommation énergétique est la principale source de pollutions atmosphériques et surtout du changement climatique. Les émissions de dioxyde de carbone (CO₂) ont augmenté, dans les pays de l'OCDE, de 9 % entre 1990 et 1999, alors même que le Protocole de Kyoto prévoit une diminution de plus de 5 % d'ici 2010. Ces pays représentent aujourd'hui 63 % de la consommation mondiale d'électricité pour seulement 19 % de la population.

Mais ne l'oublions pas, l'énergie est en même temps un facteur déterminant du développement économique : l'accès à des sources d'énergie en quantités suffisantes à des prix abordables conditionne la capacité de plus d'un quart de l'humanité à atteindre un niveau de vie simplement décent.

Or, l'approvisionnement énergétique est aujourd'hui essentiellement basé sur le recours à des énergies fossiles non renouvelables, que nous consommons à un rythme effréné et totalement déraisonnable. Soyons clairs : les limites physiques seront atteintes à l'horizon du siècle.

Bref, aborder la question de l'énergie, c'est aborder le problème du développement durable en son centre névralgique.

La politique énergétique d'un pays comme le nôtre ne pouvait donc évidemment pas échapper à un réexamen à la lumière de ces constatations et projections.

C'est pourquoi j'ai organisé, au cours du premier semestre 2003, un grand Débat national sur les énergies ; il a permis de dégager un très large consensus sur deux nécessités impérieuses : la maîtrise de la consommation et la diversification du bouquet énergétique.

Dans ces conditions, le gouvernement a souhaité que nous consultations l'ensemble du public sur la base d'un Livre blanc qui a fait l'objet d'une large concertation, aussi bien auprès des différents acteurs institutionnels que des organisations professionnelles et syndicales.

Quatre objectifs prioritaires, largement partagés, vont guider notre politique énergétique :

– garantir un véritable droit à l'énergie pour tous nos concitoyens à un prix compétitif et sur l'ensemble du territoire ;

– contribuer à la compétitivité économique de notre pays ;

– lutter contre l'effet de serre, et pour cela diviser par quatre nos émissions de GES d'ici 2050, un objectif ambitieux mais nécessaire ;

– préserver notre sécurité d'approvisionnement énergétique.

Pour atteindre ces objectifs, nous avons retenu trois leviers principaux, qui sont indissociables :

1) la maîtrise de l'énergie ;

2) le développement des énergies renouvelables ;

3) le maintien de l'option nucléaire ouverte.

1) LA MAITRISE DE L'ENERGIE

En France comme ailleurs, la politique de maîtrise de l'énergie a été quelque peu délaissée depuis la fin des années 70. L'objectif affiché pour notre pays est de retrouver en 2015 une baisse moyenne du taux global d'intensité énergétique (qui est le rapport entre la consommation énergétique et le PIB) équivalente à 2 %, contre seulement 0,8 % au cours des vingt dernières années.

Cette maîtrise de l'énergie passe évidemment en premier lieu par des changements de comportements, je dirais même une révolution : il faut aller vers des pratiques de consommation énergétique moins désinvoltes et plus conscientes du coût collectif lourd qu'elles induisent. Le Comité 21 constitue, bien sûr, un relais privilégié pour faire valoir cet impératif auprès des décideurs.

Tous les moyens seront mobilisés : la sensibilisation du public, la fiscalité et les certificats d'économies d'énergie, cela dans tous les secteurs présentant des gisements d'économies.

S'agissant de la sensibilisation du public, je lancerai au début du mois de mai une grande campagne de mobilisation en faveur des économies d'énergie, afin de déclencher enfin un vrai changement des comportements, ce qui devient aussi urgent qu'indispensable.

J'invite d'ailleurs très sincèrement toutes les associations, qu'elles soient de protection de l'environnement ou de consommateurs, et toutes les entreprises et collectivités locales, et vous êtes très nombreux dans cette salle, à réfléchir aux actions qu'elles pourraient initier dans ce cadre.

Je lance cet appel ici car, pour garantir une efficacité à toutes ces initiatives, notre objectif est de fédérer le plus grand nombre de partenaires autour de cette campagne : pour agir au plus près des français et, en même temps, faire en sorte que ce sujet soit hissé au rang de véritable cause nationale.

Dans le secteur de l'habitat, la priorité doit, bien sûr, être donnée à la rénovation de l'ancien (qui représente 14 millions de logements, et donc un gisement d'économies d'énergie considérable).

A cette fin, le dispositif des certificats d'économies d'énergie devrait se révéler très efficace. Il sera lancé progressivement à partir de 2005 et, pour une première période de trois ans, je demanderai aux grands fournisseurs d'énergie pour le résidentiel et le tertiaire de respecter des objectifs d'économies d'énergie qui pourront être tenus par des actions ouvrant droit à ces certificats.

Dans le secteur industriel, du fait du progrès technologique, la consommation d'énergie a connu, entre 1973 et 2001, une baisse de 20 % (de 48 Mtep à 38,3 Mtep). C'est d'autant plus méritoire que le PIB a continué à croître sur la période.

Cette démarche se poursuivra, et sera amplifiée, grâce à l'application du protocole de Kyoto et la mise en œuvre du système communautaire d'échanges de quotas à travers le Plan national d'allocation de quotas pour les secteurs industriels.

Vous savez combien nous incitons nos amis russes à ratifier le protocole.

Pour anticiper la mise en œuvre du dispositif européen, des industriels et des fédérations grandes consommatrices d'énergie (papier, verre, ciment) ont d'ailleurs créé fin 2002, avec le soutien des ministères de l'Industrie et de l'Écologie, l'AERES (Association des Entreprises pour la Réduction de l'Effet de Serre).

Dans les transports, la situation est beaucoup plus inquiétante. Ils sont à l'origine de 25 % des consommations d'énergie et du tiers des émissions de CO₂, constituant ainsi le secteur le plus émissif. Ils connaissent de surcroît une forte croissance très préoccupante. Il n'existe toutefois pas, à court terme, et à la différence du secteur du logement, de solutions technologiques immédiatement disponibles pour diminuer fortement les consommations unitaires.

Dans ces conditions et afin de préserver l'avenir en infléchissant la tendance à la hausse, l'État entend à la fois réduire autant que possible les émissions unitaires des véhicules, favoriser une organisation urbaine limitant les déplacements et développer le rail et la voie d'eau au détriment de la route.

2) LA DIVERSIFICATION DU BOUQUET ENERGETIQUE

Une autre voie pour l'avenir est bien sûr celle de la diversité énergétique.

À cette fin, la priorité du gouvernement est d'assurer le développement des énergies renouvelables électriques, tout en tenant compte de la spécificité et de la maturité de chaque filière (hydraulique, éolien terrestre et *off-shore*, biomasse, photovoltaïque, force houlomotrice et marémotrice). Toutes les énergies renouvelables sont donc concernées.

Les énergies renouvelables contribuent en effet à la sécurité d'approvisionnement et permettent de lutter efficacement contre l'effet de serre.

L'État se fixe donc comme objectif de porter la production intérieure d'électricité d'origine renouvelable à 21 % de la consommation intérieure d'électricité totale d'ici 2010. Cet objectif, qui est un engagement européen, sera inscrit en toutes lettres dans la loi. Un objectif pour 2020 sera défini d'ici 2010 en fonction du développement de ces énergies.

Alors comment atteindre cet objectif ? Nous préserverons l'utilisation du potentiel hydraulique actuel et favoriserons en priorité la micro-hydraulique, l'éolien terrestre et *off-shore* qui constituent les filières les plus opérationnelles. Il convient bien sûr d'encourager en parallèle la poursuite de la maturation technologique des autres filières.

En outre, et afin de donner une visibilité suffisante aux filières industrielles concernées, le gouvernement maintiendra pendant trois ans le dispositif de soutien financier fondé sur les obligations d'achat et les appels d'offres (institués par la loi du 10 février 2000). Deux nouveaux appels d'offres viennent d'ailleurs d'être lancés pour l'éolien et la biomasse.

Mais il faut aussi rendre ces projets acceptables par les citoyens. Aussi, je souhaite que le projet de loi prévoie de confier aux Conseils régionaux la responsabilité d'élaborer un Schéma régional de développement des énergies renouvelables pour évaluer leur potentiel et faire des choix de répartition des efforts régionaux. Et surtout je tiens à ces schémas pour parvenir à une politique cohérente dans les régions concernées.

Les énergies renouvelables thermiques, au premier rang desquelles l'utilisation du bois, première énergie renouvelable française, représentent les deux tiers de la consommation nationale d'énergies renouvelables.

La valorisation énergétique de la biomasse, des déchets et du biogaz est donc une priorité de l'État qui vise, à l'horizon 2015, un objectif global d'augmentation de 50 % de la production de chaleur d'origine renouvelable.

Les actions visant à substituer à un combustible non renouvelable comme le fioul ou le gaz du bois, de l'énergie solaire ou toute autre source d'énergie renouvelable thermique seront encouragées. En plus des subventions ou de la fiscalité favorable, l'adoption par les collectivités locales de règles d'urbanisme adéquates et le nouveau dispositif des certificats d'énergies contribueront à ce développement. Je souhaite que les aides financières de l'ADEME -dont je salue les représentants ici

présents-, dans le domaine de l'énergie, soient orientées en priorité vers le développement des énergies renouvelables productrices de chaleur.

Comme vous le savez, nous travaillons également de façon approfondie sur les biocarburants.

Mais je ne peux manquer d'évoquer ici l'importance de la recherche, non seulement pour le bon développement des énergies renouvelables, mais aussi pour celui de la maîtrise de l'énergie.

Or, force est de constater que la recherche européenne dans le domaine de l'énergie apparaît aujourd'hui insuffisante, mal structurée et faiblement relayée par la recherche privée par rapport à celle menée aux États-Unis et au Japon. Et si la situation française apparaît plus nuancée, la recherche sur l'hydrogène et la pile à combustible demeure tout à fait insuffisante.

Compte tenu de l'importance relative des secteurs concernés et de la position de la recherche française dans ces secteurs, la politique de recherche devra donc permettre à la France, d'ici 2015, de conserver ou d'acquérir une position de premier plan dans les secteurs suivants :

- l'efficacité énergétique dans les usages finals dans les secteurs des transports, de l'habitat tertiaire et de l'industrie ;

- les carburants de synthèse issus de la biomasse ;

- le nucléaire avec la poursuite des efforts de recherche sur le traitement des combustibles usés et la réussite de la génération 4 ;

- la capture et la séquestration du CO₂ dans des conditions économiquement acceptables ;

- le photovoltaïque ;

- la recherche sur les technologies fossiles et notamment l'amélioration des rendements d'extraction du pétrole aujourd'hui très faibles (30 %) et l'amélioration des rendements des centrales à gaz et à charbon pour leur impact sur les émissions de pays comme la Chine ou l'Inde ;

- l'éolien *off-shore*, la géothermie, le solaire thermique où la recherche devra être principalement orientée vers la réduction des coûts ;

- l'introduction de nouveaux vecteurs d'énergie comme l'hydrogène utilisé avec la pile à combustible ;

- le stockage de l'électricité ;

- l'enfouissement des lignes électriques à très haute tension.

J'ai mandaté, avec Francis MER, Roselyne BACHELOT et Claudie HAIGNERÉ, un groupe d'industriels et d'experts afin qu'ils me proposent des priorités thématiques et organisationnelles pour la recherche sur les "nouvelles technologies de l'énergie".

Ce groupe a rendu un rapport récemment et le Gouvernement annoncera tout prochainement les suites qu'il compte donner à ces recommandations.

3) LE MAINTIEN DE L'OPTION NUCLEAIRE OUVERTE

J'en viens, pour finir, à l'option nucléaire ouverte. Lorsque les centrales nucléaires arriveront progressivement en fin de vie, et donc possiblement à partir de l'horizon 2020, -je rappelle qu'une trentaine de centrales auront plus de quarante ans à partir de cette date- la France devra être en mesure de pouvoir réellement décider de remplacer ou non, tout ou partie, du parc par un nouveau parc nucléaire.

À cette fin, les technologies nécessaires devront être disponibles au moment du renouvellement du parc. La prochaine programmation pluriannuelle des investissements de production électrique, dont l'horizon sera 2015, tiendra donc compte de la nécessité de conserver l'option nucléaire ouverte et prévoira la construction prochaine d'un démonstrateur de nouvelle génération. Un tel démonstrateur est en effet indispensable, compte tenu de l'importance des évolutions technologiques, d'une part du point de vue de la sûreté et, d'autre part, pour optimiser techniquement et financièrement le

déploiement ultérieur des nouvelles centrales. Par ailleurs, à l'horizon de sa mise en service, sa production sera nécessaire à l'équilibre offre/demande.

L'État poursuivra, par ailleurs, à travers le CEA et dans le cadre d'une coopération internationale la recherche sur les réacteurs de quatrième génération, avec un objectif de déploiement d'une série industrielle à l'horizon 2040-2045. Une expérience éprouvée de la technologie nucléaire, et la capacité de prendre des décisions éclairées le moment venu, sans risquer une impasse énergétique par imprévoyance, ce sont là aussi, des éléments qui nous paraissent importants pour une politique énergétique durable.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, vous l'aurez compris, le gouvernement est bien convaincu que la mise en œuvre d'une politique énergétique durable n'est pas la conséquence d'un effet de mode, mais qu'elle constitue au contraire une impérieuse nécessité pour que notre pays prenne le bon tournant : celui qui préservera l'environnement pour maintenir un monde vivable dans le nouveau siècle.

C'est ensemble que nous pourrons faire progresser ce qui vous tient à cœur. Je suis confiante dans votre détermination à tous et à toutes ici à participer à ce grand dessein, et très attachée à votre rôle d'entraînement et d'impulsion auprès des élus, des collectivités locales, des entreprises, et plus généralement de tous les artisans du développement durable au quotidien.

Je vous remercie de votre action et de votre attention.

(Applaudissements)

François GOURDON : Merci, madame la Ministre, pour cet exposé bref et très dense. Je propose de grouper les questions par sujets car vous devez partir à 9 h 45.

Didier LENOIR, *Président, Comité de liaison énergies renouvelables* : Votre exposé est extrêmement cohérent et brillant mais, sur le terrain, nous rencontrons des problèmes et nous ne sommes pas sûrs de voir des solutions dans les propositions du gouvernement.

L'un des grands problèmes que les énergies renouvelables rencontrent sur le terrain est l'impitoyable concurrence des sociétés nationales qui cherchent à développer le gaz et l'électricité. Chaque projet d'énergie renouvelable fait l'objet d'une concurrence sauf, évidemment, ceux émis par ces sociétés. Développer les énergies renouvelables sera donc une action considérable menée par des millions d'acteurs et particulièrement des collectivités.

Vous avez cité les régions pour les schémas régionaux éoliens, mais ce n'est qu'une infime partie des responsabilités que doivent prendre les collectivités. Si nous voulons réellement changer le bouquet énergétique, il faut changer le comportement de nos concitoyens. Nous devons avoir une conduite citoyenne vis-à-vis de l'énergie, c'est-à-dire ne plus être uniquement consommateurs mais aussi producteurs.

Or, nous constatons que, dans les lois de décentralisation actuellement présentées au Parlement, l'énergie n'apparaît quasiment pas ; les responsabilités des collectivités ne sont pas définies, et elles n'apparaissent pas non plus dans le Livre blanc. Il s'agit là d'un manque d'organisation dans notre pays.

Il faut structurer le carré de l'énergie, c'est-à-dire les compétences de l'État, des collectivités, les possibilités des citoyens et les compétences et responsabilités des fournisseurs d'énergie, au premier titre les fournisseurs nationaux. Cette piste sera-t-elle suivie de façon volontariste par le gouvernement ? Nous sommes inquiets car nous constatons que les plans d'entreprise, demandés par le ministère des Finances à EDF et GDF, ne comportent quasiment pas de mention des énergies renouvelables et continuent dans un domaine productiviste qui ne peut qu'induire un comportement de consommation d'énergie.

François GOURDON : Merci, Monsieur LENOIR. Avons-nous une autre question sur les énergies renouvelables ?

Sébastien GODINOT, *Chargé de Mission, Association les Amis de la Terre* : Madame la Ministre, dans votre discours, vous avez mentionné le développement des énergies renouvelables

comme l'une de vos priorités, c'est un point très positif. Il nous semble que, pour ce faire, il est évidemment nécessaire de développer à la fois le marché français qui est malheureusement complètement marginal, mais aussi les marchés étrangers.

Pour que les entreprises françaises bénéficient du développement des marchés à l'exportation, il existe en France un outil qui est la COFACE, l'Agence d'assurance crédit aux exportations, qui peut garantir des exportations nationales au nom de l'État. Actuellement, il existe au sein de la COFACE des incitations spécifiques pour les centrales nucléaires et thermiques, mais rien pour les énergies renouvelables. Cela nous paraît contradictoire par rapport à votre discours d'aujourd'hui. Nous aimerions savoir ce que le gouvernement va mettre en place au nom de l'État dans les procédures COFACE pour développer les énergies renouvelables à l'export, ce qui permettrait d'inciter les entreprises françaises à développer ces marchés à l'exportation. Je vous remercie.

Elisabeth SALLES, *Rédactrice en chef adjointe, "Bulletin de l'Industrie pétrolière"* : Vous avez dit que les actions de substitutions au fioul ou au gaz par les énergies renouvelables seraient éventuellement encouragées par des subventions ou une fiscalité favorable, pouvez-vous nous donner des précisions ?

Nicole FONTAINE : Ces trois questions sont excellentes car elles montrent bien la nécessité d'avoir une très grande cohérence dans tous les domaines. Vous avez évoqué la concurrence, que vous avez qualifiée d'impitoyable, des sociétés nationales qui veulent développer le gaz et l'électricité. Vous avez aussi évoqué la nécessité de changer le comportement de nos concitoyens et vous conviendrez que nous nous rejoignons sur ce point.

Vous savez bien qu'aujourd'hui, malheureusement, un certain nombre d'énergies renouvelables se heurtent, à tort ou à raison, à de très fortes objections de la population. Vous savez parfaitement que l'implantation d'éoliennes ne plaît pas à tout le monde et qu'à ce sujet les préjugés sont encore forts. En ce qui me concerne, je ne suis pas suspecte car j'ai même vu des éoliennes espagnoles, en Castille, sur le site de Las Labradas, où j'ai d'ailleurs pu constater que, comme les nôtres, elles ne faisaient pas de bruit, contrairement à ce que beaucoup pensent.

La technologie a permis de progresser considérablement, mais, aujourd'hui, le problème est qu'en raison de très fortes pressions exercées dans la plus totale incohérence, notamment sur les maires, nous sommes en train de discréditer cette forme d'énergie renouvelable qui est pourtant extrêmement intéressante et l'une des plus matures, d'où l'idée de ce schéma régional.

J'aimerais d'ailleurs bien savoir ce que Jacques MASDEU-ARUS en pense, car beaucoup de vos collègues se plaignent et emploient des termes comme "pollution paysagère". Nous devons réfléchir ensemble et bien comprendre qu'heureusement, aujourd'hui, il n'est pas possible d'implanter une ligne haute tension ou une éolienne sans l'adhésion des concitoyens, et vous tous êtes certainement d'accord avec moi. Il nous faut l'adhésion des concitoyens pour y parvenir et cela ne se fait pas à coups de décrets, en donnant des instructions, mais par une sensibilisation, en faisant comprendre aux Français qu'il n'est pas possible de vouloir une chose et son contraire. Si nous voulons une énergie propre, si nous considérons vraiment que la lutte contre le changement climatique est une véritable cause nationale, nous devons alors tous faire des efforts. Il s'agit vraiment d'une action de longue haleine dans laquelle vous avez tous votre rôle.

Vous me dites que, dans les lois de décentralisation, il n'existe rien sur l'énergie, sur la responsabilité des collectivités, je me tourne vers mes collaborateurs ; est-ce exact ? Je suis alors convaincue que M. MASDEU-ARUS va proposer des amendements pour réparer cet oubli. Les lois sur la décentralisation n'ont pas été faites chez nous.

Stéphane MICHEL, *Conseiller technique, Ministère délégué à l'Industrie* : Dans la loi de décentralisation il y a effectivement peu de choses sur l'action des collectivités en matière d'énergie, en revanche, quelque chose devrait être prévu dans la loi d'orientation sur les énergies.

Nicole FONTAINE : Oui, chez nous, mais la suggestion de Monsieur est bonne et je la retiens pour la transmettre à qui de droit.

De la même façon, il est intéressant de se pencher sur la COFACE. Dans le souci permanent d'avoir tous une politique cohérente, il serait excellent qu'elle incite les entreprises aux énergies renouvelables. Je demande donc à mes nombreux collaborateurs qui m'accompagnent aujourd'hui et qui sont particulièrement compétents dans ces domaines de noter cette idée que je transmettrai à mon collègue François LOOS.

Ce matin je ne peux malheureusement vous donner plus d'informations concernant les mesures fiscales qui seront encouragées. J'ai pris la précaution de dire que je ne peux totalement déflorer ce projet de loi qui n'est pas encore finalisé mais le sera dans les prochaines semaines. C'est très compliqué, car des arbitrages doivent encore être rendus. Prudemment mon collaborateur parle d'un délai de plusieurs semaines, mais je suis tentée d'annoncer la semaine prochaine, ce qui était mon objectif. Cela se fera en tout cas le plus rapidement possible.

François GOURDON : Merci, madame la Ministre. Vous voyagez souvent et vous emmenez des industriels intéressés par l'exportation, notamment dans le domaine de l'énergie. Un voyage en Inde ou en Chine est prévu la semaine prochaine. Je suis entièrement d'accord sur ce qui a été dit de l'action de la COFACE qui doit dynamiser les PME et toutes les nouvelles activités.

Avez-vous d'autres questions ?

Alain CHOSSON, *Secrétaire général adjoint, CLCV* : Madame la Ministre, nous ne faisons pas partie des opposants aux éoliennes, mais nous constatons parfois que les plus grands blocages ont lieu quand les futurs riverains apprennent les projets d'implantation par la presse. Il y aurait sur ce point beaucoup de choses à revoir quant à la méthode.

Je voudrais revenir sur la campagne que vous avez annoncée concernant la sensibilisation de l'opinion ; elle est importante et devra être continue. Je souhaite attirer votre attention sur l'état de l'opinion aujourd'hui. Nous faisons partie de ceux qui gèrent des espaces "infos énergies" en partenariat avec l'ADEME et nous constatons bien une forte évolution de la demande. Il faut évidemment continuer à sensibiliser mais aujourd'hui, si les gens viennent dans les espaces "infos énergies", c'est pour passer à l'acte. Ils veulent savoir comment faire, changer les équipements et dans quel type d'énergie investir dans ce domaine.

L'un des obstacles majeur est la tranche de population qui regroupe quelques millions de ménages qui n'ont pas assez de revenus pour payer suffisamment d'impôts et bénéficier de déductions fiscales, mais dont les revenus sont trop importants pour profiter des aides de l'ANAH ou d'autres organismes.

Les circuits sont tels, passez-moi l'expression, qu'il s'agit encore un peu d'un parcours du combattant, avec des instructions de dossiers successifs, des déblocages de financements à des périodes différentes. Il existe des verrous concrets qui s'opposent au passage à l'acte. Ces espaces "Info énergies" vont bien au-delà de l'information et de la sensibilisation, ils accompagnent ce passage à l'acte, mais ils font aujourd'hui l'objet d'inquiétude. Nous souhaiterions savoir s'il y a une réelle volonté de les pérenniser. Je vous remercie.

Stephen KERCKHOVE, *coordinateur de campagnes "Agir pour l'environnement"* : Bonjour, madame la Ministre, vous aurez peut-être noté que, lorsque vous parliez d'ENR et de maîtrise de l'énergie, le soleil irradiait cette pièce puis, quand vous avez évoqué le nucléaire, il s'est éclipsé, c'est peut-être un symbole ...
(Rires)

Je souhaite revenir sur la notion de démonstrateur nécessaire pour le nucléaire, sachant qu'a priori vous parliez peut-être d'EPR si j'ai bien compris. Le prototype va être construit potentiellement en Finlande, donc je ne vois pas pour quelle raison il faudrait en construire un certain nombre avant que ce soit une vraie centrale. Laissons faire les Finlandais et nous verrons ensuite ce que cela peut donner. Vous avez également parlé, pour légitimer ce prototype, d'un équilibre offre/demande, sachant qu'aujourd'hui, dans la loi que vous souhaitez présenter la semaine prochaine ...

Nicole FONTAINE : Ah non, non ! J'ai dit que le projet de loi qui sera transmis au Conseil d'État sera sans doute finalisé la semaine prochaine. Attention, je ne voudrais pas que nos amis journalistes ici présents retiennent que ce projet sera soumis la semaine prochaine au Parlement. Vous

savez qu'un projet de loi passe avant au Conseil d'État, et ce n'est qu'après qu'il est présenté en conseil des ministres, puis, s'il est adopté, il est déposé sur le bureau du Parlement.

Stephen KERCKHOVE : Merci de cette précision.

Concernant l'équilibre offre/demande, est-il vraiment nécessaire de lancer aujourd'hui l'EPR, sachant que nous exportons déjà 12 % de notre électricité, qu'en pertes en ligne et autoconsommation cela représente quasiment 10 %, que vous avez vous-même annoncé l'objectif d'accroître les ENR liés à l'électricité de 5 à 6 % d'ici 2010. De plus, j'imagine que l'impact des campagnes de maîtrise de l'énergie vont nous permettre de limiter la consommation de 10 à 20 % d'ici 2010, 2015. Puisque nous avons besoin de moins d'électricité et que nous en produisons plus à partir des ENR, quelle est l'utilité d'un prototype qui va engloutir l'équivalent de 3 à 4 milliards d'euros, ce qui va donc stériliser les autres recherches, car le fonds budgétaire de l'État n'est pas illimité.

Frédéric MARILLIER, *Chargé de Campagne Nucléaire, Greenpeace* : Je voudrais faire une remarque sur la présentation de Mme la Ministre. Vous avez introduit vos propositions de projet de loi dans le cadre du développement durable. S'il est vrai que, notamment à travers le débat qui a été mené en 2003, deux consensus se sont détachés, à la fois sur la maîtrise et le développement des énergies renouvelables, je tiens à dire que le troisième levier que vous souhaitez développer, notamment le maintien de l'option nucléaire, ne fait pas du tout consensus actuellement dans la société française.

Le débat sur cette question doit être poursuivi et il est prématuré de se lancer dans un prototype, c'est d'ailleurs la conclusion des trois sages qui se sont portés garants du débat en 2003. J'espère que cette question continuera à être débattue et pas trop rapidement traitée.

Je souhaite aussi revenir sur une question à propos de l'EPR finlandais. Nous savons que la société AREVA a signé un contrat avec l'opérateur finlandais qui a très bien négocié car il est à un prix fixe. Il existe cependant beaucoup d'incertitudes et de discours contradictoires concernant la durée de construction ou le coût de ce réacteur. Nous savons aujourd'hui à travers ce contrat que le risque financier et notamment les délais de construction vont être supportés par AREVA.

François GOURDON : Merci. Monsieur LENOIR, vous vouliez ajouter quelque chose à ce sujet ?

Didier LENOIR, *Président, Comité de liaison énergies renouvelables* : C'est une simple remarque sur la catastrophe que représente le chauffage électrique en matière d'énergies renouvelables. La pléthore de production électrique conduit à la généralisation du chauffage électrique. Plus de la moitié des constructions neuves sont équipées de ce type chauffage qui est anti-développement durable car il conduit au pourrissement du bois dans nos forêts et empêche le développement de toute autre énergie renouvelable puisqu'elles ont toutes le problème de l'investissement. Le chauffage électrique représente l'investissement le plus faible en matière d'investissement énergétique.

Nicole FONTAINE : Monsieur Alain CHOSSON, je partage tout à fait votre réflexion concernant la méthode. Nous sommes tous d'accord sur l'évidence de ne pas mettre les populations devant le fait accompli, sans quoi nous sommes sûrs que la réaction sera négative.

Je vous remercie de l'avoir précisé, mais aussi d'avoir souligné cette très intéressante évolution de l'opinion, cette demande de changements des investissements que vous observez, et notamment l'importance que vous souhaitez accorder aux espaces "Info énergies". Nous partageons totalement ce constat et la nécessité, comme vous l'avez dit, de simplifier les procédures.

Ce n'est malheureusement pas uniquement dans ce cas que nous dénonçons le parcours du combattant, il y aurait beaucoup à dire dans de nombreux autres domaines. Il est vrai que les démarches sont beaucoup trop longues, trop difficiles, trop complexes. Je me tourne à nouveau vers mes collaborateurs pour leur demander de bien noter dans les textes d'application, car ce n'est pas dans la loi que nous traiterons de cela, mais dans les circulaires et tout ce qui sera mis en place, qu'il existe une vraie volonté de faciliter ce que vous avez désigné comme étant le passage à l'acte. Cela s'inscrit réellement dans l'ensemble de la campagne que nous engageons.

Toutes les autres questions ont porté sur le troisième levier qui est le maintien de l'option nucléaire ouverte. Je souhaiterais comme ce matin, et tout au long du débat qui s'est tenu au premier

semestre 2003, que cette question soit abordée de façon dépassionnée. En effet, personne ne peut être passionné dans cette affaire, Jacques DELORS avait dit : *"On ne tombe pas amoureux du grand marché intérieur"*, je suis tentée de dire qu'on n'est pas amoureux d'EPR, ce n'est vraiment pas quelque chose de réjouissant. Il s'agit d'un choix qui nous semble s'imposer à la suite d'une mûre réflexion, à la lecture de nombreux rapports et notamment de celui de l'Office des choix scientifiques et technologiques, Office parlementaire, et du rapport rédigé par deux éminents parlementaires, Christian BATAILLE et Claude BIRRAUX

De nombreuses autres expertises montrent que ce choix doit être possible en 2020, mais j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'une possibilité. Il est vrai que les trois sages, et je vous remercie d'avoir salué l'intensité de ce débat, car il est parfois dit qu'il n'a pas eu lieu, ces trois sages ont donc veillé à ce qu'il se déroule dans des conditions pluralistes et de transparence. Nous avons tout à fait réalisé notre objectif et j'ai été très heureuse de voir que, dans toutes les tribunes, les Verts ont notamment activement participé à ce débat et aussi ceux qui étaient présents dans la salle.

Je constate cependant qu'aujourd'hui personne n'est capable de me dire si, en 2020, une centrale âgée de quarante ans pourra être prolongée de dix ans. Personne ne peut répondre scientifiquement de manière certaine, ni même si en 2020 la génération 4 sera prête ; on me dit même plutôt le contraire.

Nous n'avons pas le droit à l'erreur ; nous ne pouvons laisser un vide. Lorsqu'en 2020 nous devrons peut-être renouveler certaines centrales nous ne pouvons pas ne pas offrir à nos successeurs toutes les technologies possibles. On me dit que tout ira bien car nous aurons tellement développé les renouvelables et tellement changé les comportements que nous maîtriserons vraiment bien la consommation d'énergie etc ..., peut-être et, si oui, tant mieux !

À mon arrivée, j'avais un œil neuf sur ce dossier. Mes collaborateurs le savent bien. J'avais même plutôt une légère tendance à souhaiter que, à part les renouvelables, le choix puisse permettre de se substituer à l'énergie nucléaire. Cela aurait été l'idéal mais, malheureusement, force est de constater que ça n'est pas le cas. Ça ne serait pas raisonnable et tout le monde sait bien que les énergies renouvelables ne sont pas suffisamment matures, car nous avons encore d'énormes efforts à produire dans le domaine, par exemple, du coût.

C'était très clair dans l'enquête que nous avons lancée avant le débat, dans laquelle nous demandions aux gens s'ils voulaient développer les renouvelables, 90 % étaient pour. Nous leur demandions alors s'ils étaient prêts à faire un effort en matière de coûts. Bien que cet effort fût infime, tous se sont dérobés.

Je voudrais vous rassurer totalement car il est bien évident que la construction du démonstrateur EPR ne sera en rien préjudiciable au développement de la recherche sur les énergies renouvelables, il faut être bien clair à ce sujet. EPR n'est pas une question d'offre/demande, ce sont 1600 mégawatts et nous allons produire 10 000 mégawatts d'éolien. Vous voyez que c'est une question de préparation de l'avenir.

Il a été évoqué le choix de l'EPR par les Finlandais. Cela ne supprime en rien la nécessité pour EDF de disposer d'un retour d'expérience suffisant pour optimiser le renouvellement de son parc nucléaire en 2020. En effet, EDF, à la différence d'AREVA, ne participera pas au projet finlandais. Or, c'est bien EDF qui devra renouveler son parc et maintenir les compétences et les savoir-faire à cet effet.

Si le Parlement le confirme, il s'agira de toute évidence d'un choix de transition. Il faut bien rappeler qu'EPR n'est pas la panacée mais simplement un moyen que nous estimons devoir, en toute responsabilité, mettre à la disposition de ceux qui auront à prendre les décisions en 2020. La décision de construire EPR, si elle est définitivement retenue, n'obérera absolument pas le développement des énergies renouvelables qui est indispensable à tous points de vue, et même économiques.

Il existe, en effet, une formidable potentialité économique, comme par exemple dans les DOM-TOM. Je travaille activement sur le terrain avec les parlementaires concernés par ces départements car les perspectives sont très intéressantes. Cela n'est absolument pas exclusif, nous continuerons à développer les énergies renouvelables.

J'ai bien noté tout ce que les uns et les autres avez dit car il faut que cela devienne un réflexe dans tous les domaines où il y a des choses à faire, en complément à l'impulsion principale qui sera donnée dans ce projet de loi d'orientation des énergies. Il faut que tout le reste soit adapté et en cohérence. Nous devons véritablement montrer que c'est une politique de la France de se lancer dans cette perspective et que 21 % est un objectif qui, dans le délai que vous connaissez, sera tout à fait rempli. De la même façon, cela n'obère absolument pas la poursuite de la recherche sur la quatrième génération. Je voulais souligner ces points.

Je rappelle aussi qu'en l'état actuel de la recherche, EPR apparaît comme un réacteur compétitif et plus moderne que la génération actuelle. Il est plus sûr et présente plus d'avantages. C'est loin d'être parfait et, dans ce domaine aussi, nous devons progresser davantage et renforcer la transparence, bien qu'en matière de nucléaire nous ayons la législation la plus avancée en terme de transparence. En effet, le moindre dysfonctionnement, si faible soit-il, est immédiatement signalé, notamment sur Internet. Les citoyens sont ainsi informés dès que quelque chose se produit.

Nous connaissons aussi le grand problème des déchets nucléaires avec le rendez-vous fixé dans la loi Bataille en 2006. Il faut absolument y réfléchir. Si nous réussissons à faire en sorte que l'option nucléaire soit dans les conditions de sécurité, de transparence et de règlement du problème des déchets, il ne faut pas oublier que c'est une énergie qui ne produit pas de gaz à effet de serre, contrairement d'ailleurs à ce que certains peuvent penser. C'était le point qui nous avait le plus surpris dans l'enquête que nous avons faite avant le débat. En effet, une très grande majorité de gens étaient persuadés que le nucléaire produisait des gaz à effet de serre.

Cela prouve que nous n'informons et ne sensibilisons jamais suffisamment la population sur ces sujets très importants qui sont des sujets de société.

Je tiens sincèrement à vous remercier pour ce que vous faites les uns et les autres, car ce ne sont pas que des sujets techniques. Nous nous rendons effectivement compte que ces thèmes génèrent des grands choix de société. Ce qui s'est passé l'été dernier a aussi contribué à une prise de conscience collective. Il existe de très sérieux problèmes que nous devons maîtriser, et nous sommes tous concernés.

J'avais d'ailleurs été très émue et heureuse car, cet été, j'ai été amenée, au milieu du mois d'août à lancer un appel, à dire aux citoyens que la situation était très sérieuse en matière de production d'électricité, que nous risquions de rencontrer des problèmes. Je souhaitais qu'une solidarité s'organise et que chacun fasse un effort en terme de consommation d'électricité. Deux jours après cet appel, nous avons noté une baisse significative de la consommation d'énergie, de l'ordre de 300 mégawatts, ce qui prouve que les citoyens avaient bien entendu le message.

C'était bien entendu ponctuel, mais démontre que si nous parvenons vraiment à faire une sensibilisation en profondeur, nous obtiendrons des résultats absolument significatifs. Cela témoignera que, tous ensemble, nous aurons bien travaillé pour nos enfants, pour nous, mais aussi pour l'avenir de la planète.

François GOURDON : Madame la Ministre, vos collaborateurs me font signe que le temps est compté, vous disposez peut-être encore de trois minutes pour une question ?

Dominique MARTIN-FERRARI, *Journaliste, AED (Agence Environnement Développement)* : Ma question complète ce que vous venez de dire. Vous avez fait une comparaison entre le développement EPR, et les énergies renouvelables, en parlant de mégawatts, 1 600 contre 10 000. Vous n'avez pas répondu à la question concernant le financement : si effectivement 3 à 4 milliards d'euros seront disponibles pour le développement d'EPR, pouvons nous avoir la garantie que le même quota financier sera disponible pour le développement des énergies renouvelables ? Car c'est aussi en termes de financement que peuvent se mettre en ligne et en comparaison les deux développements.

Concernant la deuxième question, Monsieur a évoqué la dimension du chauffage électrique. Or, suite à la canicule de cet été, nous voyons se développer le plan "Clim" dans une période qui sera très fragile et qui pose d'autres questions du point de vue de l'environnement. Est-ce qu'aujourd'hui toutes

les maisons de retraite sont équipées, sur le plan de la santé et des risques sanitaires liés à la climatisation ? Comment agissez-vous sur ce plan "Clim" ?

François GOURDON : Madame la Ministre je vous remercie, vous avez vu que c'est une plateforme de rencontres, de propositions et de discussions. J'ai noté que vous vous adressiez beaucoup à vos collaborateurs qui, d'ailleurs, repartent avec plus de dossiers que lorsqu'ils sont arrivés. (*Rires*)

Nicole FONTAINE : Je reviendrai.

(*Applaudissements*)

Stéphane Michel, Conseiller technique de la ministre de l'Industrie : Bonjour, la première question portait sur le montant de l'investissement.

Il faut bien distinguer le rôle de chacun. Je rappelle que les investissements dont il est question sont faits par des groupes industriels, EDF, Gaz de France ou d'autres producteurs, et que les montants sont de 3 milliards pour 1 600 mégawatts d'EPR à l'horizon 2015, et d'environ 10 milliards d'euros pour 10 000 mégawatts d'éolien à l'horizon 2010. Cet argent sera exclusivement apporté par les industriels. La condition de l'investissement est sa rentabilité. Je ne fais pas de commentaire sur celle du nucléaire car nous voyons que, dans un pays voisin, les industriels ont décidé *motu proprio* d'investir dans cette technologie.

Concernant l'éolien la rentabilité de la filière est garantie par l'État, via le système de l'obligation d'achat. Pour donner des ordres de grandeur, si l'objectif de 10 000 mégawatts est atteint, il est question de subventions annuelles d'environ 300 à 400 millions d'euros, ce qui est la meilleure garantie qui puisse vous être donnée que ces investissements seront faits.

Concernant le plan "Climatisation", c'est un vrai sujet car il y existe une demande qui est bien compréhensible. Il y aura vraisemblablement une augmentation des équipements, qui a d'ailleurs commencé et devrait se poursuivre au printemps.

La réponse est essentiellement dans la réglementation et dans le fait que les équipements achetés aujourd'hui et mis en œuvre le soient dans des conditions d'efficacité énergétiques optimales. Il existe des programmes de directives européennes à ce sujet, tout comme une réflexion de la filière mais il faut encore travailler dans ce sens. Il serait compliqué d'expliquer aux gens qu'il ne faut pas équiper les maisons de retraite avec des climatisations, en revanche cela peut se faire de manière intelligente.

Benoît BATISTELLI, Cabinet du ministre de l'Industrie : Je voudrais compléter la réponse concernant les difficultés que nous avons rencontrées pendant la canicule. Il s'agissait d'un problème d'équilibre entre l'offre et la demande d'électricité, lié à un mode de gestion des capacités de production d'électricité en France, qui reposait sur des schémas n'intégrant pas un événement climatique aussi exceptionnel que celui de l'été dernier.

Traditionnellement, l'été, les centrales de production d'électricité thermiques ou nucléaires sont en grande maintenance, car c'est la période durant laquelle nous consommons le moins d'électricité. Donc, l'été dernier, la capacité de production d'électricité était à peine de 50 % du montant de la capacité normale de notre pays. Il est évident que l'un des enseignements que nous tirons de la canicule est que nous allons mieux répartir ces périodes d'arrêt sur l'ensemble de l'année. Ainsi l'équilibre offre/demande sera mieux distribué annuellement.

François GOURDON : Je vous remercie. Je vous rappelle que le discours de Madame la Ministre sera sur le site du Comité 21.

Je vous rappelle les deux prochains rendez-vous :

- Le 23 mars, nous recevrons Jean-Louis BAILLOT, Directeur Général d'Ikea France
- Le 27 avril, ce sera Pierre RICHARD, Président de DEXIA Crédit Local.

Je vous remercie.
